Cas pratique P. Pot

Paule Pot est commerçante. Elle exploite un fonds de commerce de papier peints à Rouen. Elle est confrontée deux litiges.

- 1. En janvier dernier elle a conclu avec la SARL Peintout, domiciliée à Paris, un contrat de fourniture qui se révèle actuellement déséquilibré suite à une augmentation brutale des matières premières. Paule Pot souhaiterait donc résilier ce contrat. Devant quel tribunal doit-elle aller ? Pourquoi ?
- 2.;.Un de ses clients havrais, M. Bois mécontent de la qualité de la peinture qu'elle lui a vendue pour sa maison de campagne située à Caen lui a fait savoir qu'il allait l'assigner en justice. Peut-elle lui opposer la clause figurant au contrat en vertu de laquelle en cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal de commerce de Rouen? Quelle est la juridiction compétente?

Solutions Cas Paule Pot

1^{er} litige

Faits : Mme Pot a un litige avec la SARL peintout. Elle souhaite résilier le contrat et s'interroge sur le tribunal compétent.

roblème de droit : Il s'agit de savoir quel est le tribunal matériellement et territorialement compétent dans un litige opposant deux commerçant (la SARL Peintout étant une société commerciale par la forme).

Règles de droit : La <u>compétence matérielle</u> du tribunal dépend de la qualité des parties.

Lorsque les deux contractants sont commerçants, le tribunal compétent est le tribunal de commerce.

La compétence territoriale est en principe celle du défendeur (Mme Pot) mais comme il s'agit d'un litige portant sur un contrat, le demandeur, (Mme Pot) peut choisir le lieu de l'exécution du contrat, de la livraison de la chose.

Solutions:,

Le tribunal <u>matériellement</u> compétent sera le TCom car les deux contractants ont la qualité de commerçant,

Le tribunal <u>territorialement</u> compétent sera le tribunal de <u>Paris</u> (= domicile défendeur, lieu livraison de la chose, exécution prestation).

2ème litige

Faits : litige entre un commerçant et son client du fait de la mauvaise qualité de la peinture vendue. Le client M. Bois veut assigner Mme Pot commerçante.

Problèmes de droit : Mme Pot peut-elle opposer la clause de compétence mixte à son client Mr Bois ? Quel est le tribunal compétent ?

1^{er} **problème** Mme Pot, commerçante, peut-elle opposer la clause de compétence mixte à son client Mr Bois qui n'est pas commerçant étant un particulier?

Règles de droit : Les clauses de compétence mixte (matérielle et territoriale) ne sont valables qu'entre commerçants. Or ici, le client n'est pas commerçant. Donc la clause n'est pas valable.

Solution: Mme Pot ne peut pas lui opposer la clause.

2^{ème} problème Quel est le tribunal compétent ?

Règle de droit.: Dans un litige entre un commerçant et un non commerçant, le demandeur non commerçant, a une option entre le tribunal de commerce et le tribunal civil.

Solutions

Le tribunal **matériellement compétent** sera au choix du client non commerçant, le TC ou le TI ou TGI car le contrat passé est un acte mixte.

Le tribunal territorialement compétent sera en principe, le tribunal de commerce du Havre (domicile défendeur) ou lieu de la livraison (Caen)